

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

# Beau-Séjour



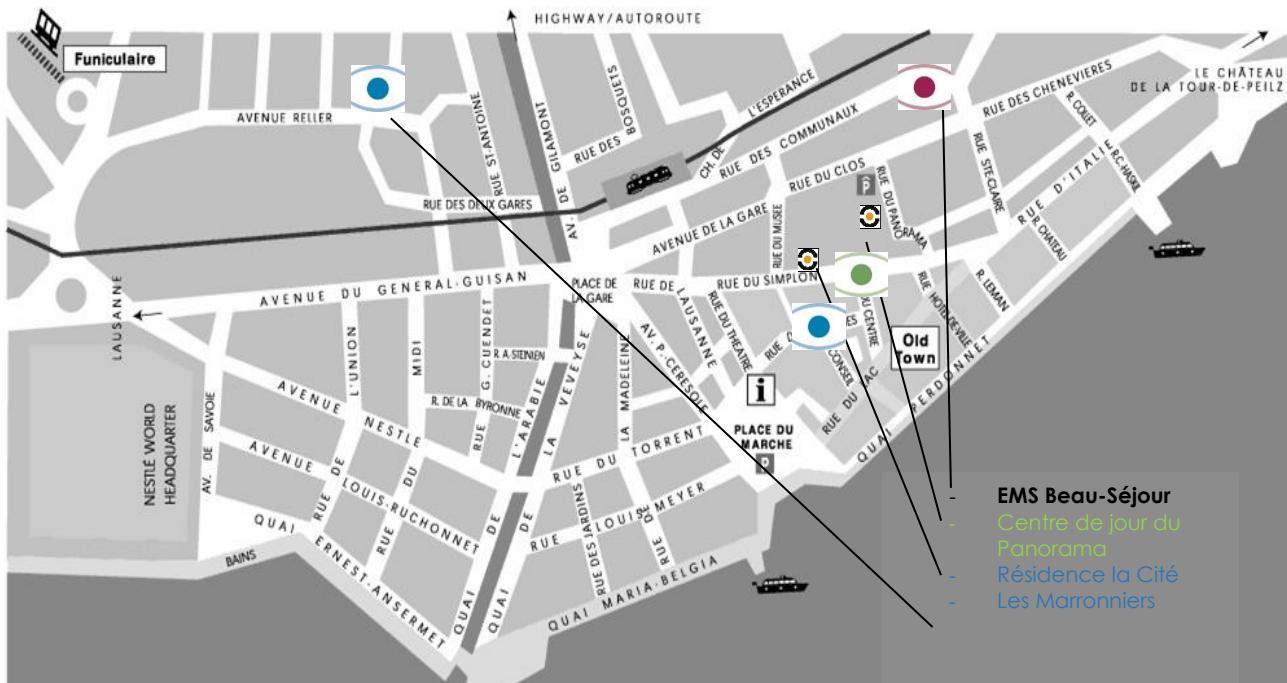


## Sommaire

▪ Situation .....	1
▪ Présentation .....	1
▪ Mission & valeurs .....	2
▪ L'accompagnement .....	3
▪ Tarifs et prestations .....	4
▪ Autres structures .....	5
▪ Guide pratique .....	6
▪ Accès .....	7
▪ Horaires .....	8
▪ Visites .....	8
▪ Reception .....	8
▪ Cafeteria .....	8
▪ Repas .....	8
▪ Salon de coiffure .....	8
▪ Podologue .....	8
▪ Garder son médecin traitant .....	9
▪ Animation spirituelle .....	9
▪ Le téléphone dans sa chambre .....	10
▪ Accès internet .....	10
▪ La télévision dans sa chambre .....	11
▪ Argent personnel, objets de valeurs .....	12
▪ A votre service ? .....	13
▪ Prix de pension à charge du résident .....	14
▪ Autres prestations .....	15



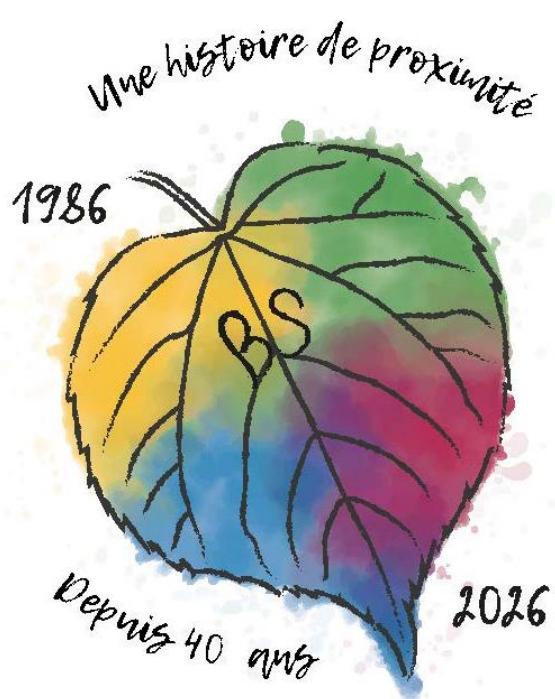
# Situation



# Présentation

En 1982, la Commune de Vevey constituait une fondation sous la dénomination « Fondation BEAU-SEJOUR » ayant pour but la création, l'exploitation et la gestion d'un établissement médico-social pour l'hospitalisation de malades chroniques et l'hébergement de personnes âgées dépendantes et semi-dépendantes. Beau-Séjour est un ancien hôtel transformé en institution pouvant accueillir 48 résidents (12 chambres à un lit et 18 chambres à 2 lits).

En octobre 1986, l'exploitation de l'EMS Beau-Séjour démarre. La Fondation Beau-Séjour est une fondation privée d'intérêt public et membre d'HévivA (association vaudoise d'institutions médico-psycho-sociales).



# Mission & valeurs

**La Fondation BEAU-SEJOUR a pour mission d'offrir un lieu de vie, d'accueil, de travail et de formation adapté à l'accompagnement de la personne âgée. Elle offre 3 types de séjours :**

- **Long séjour :**

Hébergement médicalisé gériatrique et psycho gériatrique compatible pour les personnes âgées prenant résidence à demeure (48 lits).

- **Court séjour :**

Hébergement médicalisé gériatrique et psycho gériatrique de courte durée favorisant le retour à domicile

- **Séjour d'observation :**

Hébergement permettant d'évaluer la pertinence d'un placement en long séjour, dans un autre lieu d'accueil ou éventuellement un retour à domicile.

**Pour accomplir sa mission, la Fondation BEAU-SEJOUR se fonde sur les valeurs suivantes**

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Respect</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Relations humaines</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Respect de la liberté de choix</li><li>▪ Respect de la personne</li><li>▪ Respect des valeurs culturelles et spirituelles</li><li>▪ Sécurité des personnes et des infrastructures</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ecoute</li><li>▪ Rapport de confiance</li><li>▪ Reconnaissance des capacités personnelles</li><li>▪ Valorisation des compétences</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Communication</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Principe de cohérence</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Droit à l'information</li><li>▪ Transparence</li><li>▪ Confidentialité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Projets et actions qui correspondent à la mission et à la politique institutionnelle</li><li>▪ Actions en adéquation avec les ressources</li></ul>

- **Communication**

- Droit à l'information
- Transparence
- Confidentialité

- **Relations humaines**

- Ecoute
- Rapport de confiance
- Reconnaissance des capacités personnelles
- Valorisation des compétences

- **Principe de cohérence**

- Projets et actions qui correspondent à la mission et à la politique institutionnelle
- Actions en adéquation avec les ressources

# L'accompagnement

Notre volonté est d'offrir un lieu de vie aussi proche que possible des choix de la personne accueillie jusqu'à son départ ou son décès. Un accompagnement personnalisé qui vise à préserver au maximum l'autonomie et le bien-être de chaque résident.

Les visites sont libres, les familles et répondants de nos résidents sont les bienvenus. Nous favorisons volontiers l'implication des familles dans l'accompagnement de leur parent, que ce soit dans les prises de décisions ou pour les activités de la vie quotidienne.

En lien avec notre mission, l'accompagnement de chaque résident est assuré par une équipe interdisciplinaire.

Deux médecins sont responsables de la prise en charge médicale. Les équipes d'accompagnement sont composées de personnel infirmier, personnel socio-culturel, personnel hôtelier et administratif, de partenaires externes : (Aumônier, animatrice spirituelle, ergothérapeute,

L'accompagnement des résidents s'appuie sur une pratique interdisciplinaire où chaque professionnel participe à l'accompagnement personnalisé de la personne âgée selon ses compétences.

physiothérapeute podologue, coiffeur, ...).

Suite à un recueil d'informations auprès de tous les intéressés, des colloques interdisciplinaires sont organisés pour définir des objectifs d'accompagnement pour le résident. Ces objectifs prennent en compte l'ensemble des aspects significatifs de la personne : l'état de santé physique, psychique, les relations socioculturelles, le spirituel, le rythme, l'intimité, la confidentialité, ...

Régulièrement, la pertinence de ces objectifs est vérifiée.

Les responsables de secteurs et les responsables d'étages sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

La Fondation BEAU-SEJOUR est aussi une entreprise formatrice soucieuse de la relève professionnelle ; nous comptons des apprentis dans tous les secteurs, des stagiaires des écoles de soins et de divers domaines en lien avec la santé.

# Tarifs et prestations

Nos tarifs sont fixés par l'Etat de Vaud sur la base de négociations avec les assureurs maladie et les associations professionnelles ainsi que sur les spécificités de l'EMS Beau-Séjour.

- **Le tarif soins** : à charge des assureurs et des subventions cantonales  
Le montant journalier des prestations soins sont calculés selon la méthode PLAISIR®. (PLAISIR = Planification Informatisée des Soins Infirmiers Requis)  
PLAISIR® se base sur une évaluation individualisée, standardisée de l'état de santé et des soins requis des résidents en EMS. Ces informations sont intégrées dans une base de données et traitées dans le respect des lois fédérales et/ou cantonales liées à la protection des données et au secret professionnel.
- **Participation au coût des soins** : à charge du résident  
Le conseil d'Etat du Canton de Vaud fixe le montant de la participation au coût des soins à charge du résident hébergé en lit C.
- **Le tarif socio-hôtelier (SOHO)** : à charge du résident  
Le montant journalier des prestations socio-hôtelières se base sur l'évaluation d'un questionnaire SOHO. Il tient compte de paramètres de base et d'une pondération en fonction des spécificités de Beau-Séjour (emplacement, surfaces, prestations diverses, ...)  
Les prestations SOHO comprennent la pension complète (logement, nourriture, intendance, administration) ainsi que l'animation socioculturelle.  
Le tarif SOHO comprend également une participation pour l'investissement mobilier et l'entretien immobilier à charge du résident.
- **Les prestations supplémentaires à choix (PSAC)** : à charge du résident  
Les PSAC sont des prestations ou articles qui sont proposés en plus du prix de pension (supplément chambre à 1 lit, repas visites, téléphone etc.)

Les tarifs détaillés sont en fin de brochure.

# Autres structures

## LE CENTRE DE JOUR PANORAMA :



En 1988, la Fondation BEAU-SEJOUR s'est vue confier par la commune la gestion du **Centre de Jour Le PANORAMA**. Situé en plein cœur de Vevey, à peu de distance de l'EMS, trois structures et missions sont proposées aux personnes âgées dans un but de contribuer à la politique du maintien à domicile.

**Le centre de loisirs et la salle à manger** s'adressent à des personnes âgées totalement autonomes.

**Le Centre d'Accueil Temporaire (C.A.T)** offre un encadrement spécifique (repas, transports, loisirs, soins de base, ...).

La diversité de ces structures d'accueil et un programme d'activités adapté à chaque mission favorisent les échanges et le maintien des relations socioculturelles pour les personnes accueillies.

## LES LOGEMENTS ADAPTES AVEC ACCOMPAGNEMENT (LADA) :

### LA CITE

25 logements de 2 pièces.

En 2005, la résidence « **La Cité** » est venue compléter l'offre de la Fondation. Située à la rue du Simplon, au-dessus du grand magasin Coop.

### LES MARRONNIERS

20 logements de 2 pièces et 4 de 3 pièces.

Dès février 2020, « **Les Marronniers** » complètent l'offre de LADA à la rue des Marronniers, proche de la gare et face à la Migros des 2 Gares.

Appartements comprenant un encadrement sécurisant (architecture adaptée, espace communautaire) pour accueillir des personnes possédant encore une certaine autonomie mais nécessitant des prestations telles que soins de base et/ou aide au ménage.

Notre organisation de soins à domicile (OSAD) assure l'ensemble de ces prestations.

## SOINS À DOMICILE



ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

# Beau-Séjour

Rue des Communaux 2, 1800 Vevey  
Tél. 021 925 90 00, fax 021 925 90 09  
[www.fondationbeausejour.ch](http://www.fondationbeausejour.ch)

## Guide pratique

Dans ce guide vous trouvez toutes les informations pratiques utiles à la vie quotidienne à l'EMS Beau-Séjour.

Nous vous souhaitons la bienvenue et restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



# Accès

- Train
  - 10 min à pied de la gare
- BUS 5 min à pied
  - Ligne 201 zone 70 : direction Lausanne  
arrêt de bus : Ste-Claire
  - Ligne 201 zone 70 : direction Montreux  
arrêt de bus : Hôtel de Ville
  - Ligne 202 zone 70 : arrêt de bus : Beau-Séjour
- Voiture
  - Sortie autoroute Vevey, suivre centre, premier feu à droite, deuxième feu à droite, suivre panneau EMS Beau-Séjour.
  - A disposition : deux places de parc visiteurs.
  - Parking payant du Panorama à 5 min à pied.



# Horaires

## VISITES horaires libres

- Conscients du réconfort que peut apporter la présence de parents et d'amis, les horaires de visites sont libres. Nous vous remercions de respecter le signal de présence médicale indiqué à l'entrée de chaque chambre.

### RECEPTION

- Ouverture du lundi au vendredi
- 9h à 12h / 14h à 17h

### CAFETERIA

- Ouverture 7/7
- Non-stop de 9h à 17h30

### REPAS

- **petit-déjeuner** dès 8h00 sur l'étage dans les espaces communs. (Possibilité de déjeuner en chambre pour des raisons médicales)
- **repas de midi**
  - à l'étage : 12h
  - à la salle à manger du rez : 12h15
- **repas du soir**
  - à l'étage : 18h
  - à la salle à manger du rez : 18h15
- **pour les visites** : Il est possible de partager un repas avec un résident en réservant avant 10h00 à la cafétéria au 021 925.90.05. (Paiement comptant)

### SALON DE COIFFURE

- **sur rendez-vous**, adressez-vous à l'infirmière de votre étage
- mardi : 9h à 16h
- mercredi : 9h à 12h

### PODOLOGUE

- **sur rendez-vous**, adressez-vous à l'infirmière de votre étage

# Garder son médecin traitant

- Vous pouvez faire la demande à l'infirmier/ère responsable de votre étage.
- Toutefois pour des raisons pratiques, nous vous conseillons d'être suivi par un de nos médecins référents.

## Animation spirituelle

- La Fondation Beau-Séjour est membre de l'Association spirituelle des EMS de la région veveysane. Cette association est financée par les membres et par des dons privés.
- En complément des prestations des églises (sacrement, services religieux, ...) une animatrice spirituelle est à votre disposition pour des visites personnelles, des rencontres en groupe autour d'un thème, des célébrations, ...
- Quelles que soient vos croyances vous pouvez bénéficier d'une offre d'écoute et de partage dans une relation de respect, de liberté et de confidentialité.



# Le téléphone dans sa chambre

- **Service interne à l'EMS**
- Adressez-vous à notre réception. Notre service technique s'occupera de l'installation. Un abonnement pour le raccordement sera facturé mensuellement.
- **Service externe à l'EMS**
- Vous pouvez garder votre ancien numéro en vous adressant à votre fournisseur pour le raccordement (Swisscom, Cablecom, Sunrise etc..). Frais à votre charge, facture par votre fournisseur directement.
- **Vous ne souhaitez pas installer de téléphone en chambre**
- Vous pouvez vous adresser à la réception pour téléphoner (paiement comptant)

# Accès internet

- **Internet à l'EMS**
- Tous les locaux communs sont équipés en **Wifi**.  
Réseau : Visiteurs-EBJ      Code : 1800Vevey  
Un ordinateur peut être mis à disposition gratuitement sur demande à la réception.



# La télévision dans sa chambre

- **Apporter votre propre télévision**
  - Nous vous rendons attentifs que vous partagez votre chambre et que l'espace de chacun doit être respecté. Adressez-vous à la réception. Notre service technique vérifiera la possibilité (dimensions, poids, place, ...) et procédera à l'installation. Un abonnement mensuel pour le raccordement vous sera facturé.
- **TV dans les lieux en commun**
  - Vous avez à disposition une télévision dans chaque salon d'étage et au rez-de-chaussée.
- **Meubles personnels**
  - Vous pouvez apporter quelques meubles, des tableaux ou autres objets pour la décoration de votre chambre, en fonction de la place disponible. Adressez-vous à la responsable d'étage.
- **Animaux**
  - La présence d'animaux domestique est autorisée en visite mais nous n'avons pas de lit disponible pour eux.
- **Tabac**
  - L'établissement est non-fumeur, y compris dans les chambres.



# Argent personnel, objets de valeurs

- Nous recommandons de ne pas avoir d'argent ou objets de valeur. Vous êtes invités à faire un dépôt sur un compte personnalisé à la réception. Notre établissement est responsable en cas de vol d'argent, de bijoux ou d'objets, uniquement dans la limite de ce qui est déposé dans notre coffre à la réception.
- La tenue du « compte dépenses personnelles » est gérée par la réception. Le résident ou son répondant administratif peuvent obtenir un relevé de compte. Les modalités pour la gestion de ce compte sont définies lors de votre entrée (voir le document « règlement argent de poche » ci-joint).

## ▪ Courrier

- Le courrier vous est distribué par le personnel de la réception du lundi au vendredi et par le personnel de l'animation le samedi. Les modalités pour le traitement de votre courrier sont définies lors de votre entrée.
- Vous pouvez remettre vos envois postaux à la réception. (paiement comptant)

## ▪ Transports

- En cas de déplacements à l'extérieur (médecin, hôpitaux, consultations diverses...) nous sollicitons en premier la famille pour le transport.
- Transport Handicap, taxi, ambulance, véhicules de l'établissement sont des services payants (sur présentation d'un certificat médical, ceux-ci peuvent être remboursés partiellement par les assureurs maladie ou les RFM.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> RFM: Remboursement des frais de maladie

# A votre service ?

- **Administration**
  - Accueil, écoute, renseignements et soutien.
- **Soins**
  - Accompagnement et prise en charge médicale 24h/24h.
- **Animation**
  - Proposition d'activités récréatives, socioculturelles.
  - Prise en charge individuelle ou en groupe.
  - Les activités de la maison sont indiquées sur le panneau d'affichage journalier et sur le programme de la semaine.
  - Les consommations prises à l'extérieur, les entrées à des spectacles sont à votre charge.
- **Aumônerie / Animation spirituelle**
  - Visites individuelles ou en groupe, célébrations.
  - Offices religieux : informations selon programme de l'animation.
- **Ergothérapie**
  - Evaluation et mise à disposition des moyens auxiliaires nécessaires à votre vie quotidienne.
- **Cuisine**
  - Les menus de la semaine sont affichés.
  - Le menu ne vous convient pas. Vous pouvez vous adresser à l'infirmière de l'étage pour la carte des spécialités.
- **Hôtelier**
  - L'entretien des espaces communs et de votre chambre est effectué chaque jour.
  - Des machines à cafés, thé sont à disposition des résidents gratuitement sur chaque étage.
- **Lingerie**
  - L'entretien de vos vêtements est compris dans le prix de pension, à l'exception de quelques habits nécessitant un nettoyage chimique.
  - Le marquage du linge est effectué par nos soins (facturé en sus).
  - Des travaux de couture peuvent être demandés (service payant)
- **Technique**
  - Pour des bricoles vous pouvez faire appel au service technique.

# Tarifs de l'EMS Beau-Séjour pour 2026

## Prix de pension à charge du résident

### ■ **Prix de pension journalier long séjour** à charge du résident :

▪ Forfait SOHO	Frs. 162.75
▪ Investissement immobilier	Frs. 6.15
▪ Investissement mobilier	Frs. 3.35
<b>Total de l'hébergement</b>	<b>Frs. 172.25</b>

■ Participation aux soins	Frs. 23.00
---------------------------	------------

<b>Total à charge du résident</b>	<b>Frs. 195.25</b>
-----------------------------------	--------------------

Ces tarifs sont applicables aux personnes qui résident dans le canton de Vaud depuis minimum 1 année où pouvant justifier d'un assujettissement fiscal principal de 5 ans au moins

### ■ **Prix de pension journalier court séjour** (max. 30 jours/année) à la charge du résident

**Frs. 60.00**

Le résident au bénéfice des prestations complémentaires PC AVS/AI peut faire parvenir sa facture de participation aux RFM et se voir rembourser Fr. 30.- par jour

### ■ **Allocation pour impotent**

▪ Faible	Frs. 252.00
▪ Moyenne	Frs. 630.00
▪ Grave	Frs. 1008.00

### ■ **Chambre individuelle (PSAC<sup>2</sup>)**

▪ Supplément chambre à 1 lit	Frs. 330.00 par mois
▪ Supplément pour chambre à lit avec sanitaire privé	Frs. 450.00 par mois
▪ Supplément pour chambre à 1 lit avec douche privée	Frs. 500.00 par mois

<sup>2</sup> PSAC : Prestations supplémentaires à choix

# Autres prestations 2026

## Prestation supplémentaire à choix (PSAC)

- RC collective AXA  
Franchise Frs. 500.- Frs. 20.00  
Forfait annuel
- Abonnement téléphonique  
Non comprises les communications internationales Frs. 25.00 par mois
- Raccordement de télévision – Téléréseau Frs. 13.00 par mois

## Prestation supplémentaire (POS<sup>3</sup>)

- Coiffeuse & Podologue Prestataires externes selon leurs tarifs
- Couture & Nettoyage spécifique
  - Divers – retouches Frs. 45.00/de l'heure
  - Marquage du linge (forfait 100 pces) Frs. 120.00
  - La pièce supplémentaire Frs. 1.50
  - Nettoyage chimique des vêtements Prestataires externes selon leurs tarifs
- Consommations à la cafétéria Prix selon la carte
- Frais lors d'une sortie avec l'animation Prestataires externes selon leurs tarifs
- Produits d'hygiène corporelle Prix coûtant
- Transport Prestataires externes selon leurs tarifs



<sup>3</sup> POS : Prestations ordinaires supplémentaires